

## Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Commune d'Amfreville

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Gauvin, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Xavier MADELAINE, Maire d'AMFREVILLE.

N°2024/079

**Étaient présents :**

M. Xavier MADELAINE Le Maire, M. Régis FOLTETE, Mme Sylvie FAYOL, M. Philippe BOSSEBOEUF, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Pauline MADELAINE, Mme Catherine BUSNEL, Mme Bernadette FABRE, M. Christophe FRAHIER, M. Mathieu VERHAEGHE

**Absents excusés :** Mme Anne-Sophie MONTELMARD, Mme Célia VERHAEGHE, M. Guillaume FONTAINE, M. Romain SLIMANI

**Absents:**

**Pouvoirs :** Mme Anne-Sophie MONTELMARD donne pouvoir à M. Xavier MADELAINE  
Mme Célia VERHAEGHE donne pouvoir à M. Mathieu VERHAEGHE  
M. Guillaume FONTAINE donne pouvoir à M. Régis FOLTETE  
M. Romain SLIMANI donne pouvoir à Mme Pauline MADELAINE

DATE DE LA  
CONVOCAION  
02 décembre 2024

Mme Pauline MADELAINE est élue secrétaire de séance.

DATE D'AFFICHAGE :  
02 décembre 2024

**FINANCES-Tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Rapporteur :** M. Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de fixer les tarifs communaux suivants pour l'année 2025 lesquels ont été approuvés par la commission Finances en date du 05 décembre 2024.

	2024	2025
Objet		
Copie A4 noir et blanc	0,30 €	0,50 €
Copie A4 couleur	- €	-€
Copie A3 noir et blanc	0,50 €	0,80 €
Copie A3 couleur	- €	- €
Livre:Hommage aux troupes alliées en Normandie- Léopold Tilmant	20,00 €	20,00 €
Livre:Ennemis et frères- Jean-Charles Stasi	16,00 €	20,00 €

Envoyé en préfecture le 14/12/2024

Reçu en préfecture le 14/12/2024

Publié le

ID : 014-211400098-20241206-2024\_079-DE

Livre: Il fallait y croire...Alexandre Lofi Héro du jour J -Denise Beau-Lofi	18,00 €	20,00 €
Livre: Le mariage civil	25,00 €	20,00 €

	2024	2025
Objet		
Droits de place commerce ambulant régulier	80,00 €	100,00€
Droits de place commerce ambulant occasionnel	80,00 €	100,00 €

	2024	2025
Objet Location salle des fêtes particuliers		
Tarif / KWH	0,70 €	0,80 €
Soirée 16h-9h j+1 Amfrevillais	220,00 €	220,00 €
Soirée 16h-9h j+1 extérieurs	340,00 €	340,00 €
Journée 9h-9h J+1 Amfrevillais	300,00 €	300,00 €
Journée 9h-9h J+1 extérieurs	450,00 €	450,00 €
WE vend 19h -lundi 9h Amfrevillais	560,00 €	560,00 €
WE vend 19h -lundi 9h extérieurs	650,00 €	650,00 €

	2024	2025
Objet Location salle des fêtes associations		
1ère location/manifestation	Gratuit	Gratuit
2ème location/ manifestation (1 jour)	110,00 €	110,00 €

Envoyé en préfecture le 14/12/2024

Reçu en préfecture le 14/12/2024

Publié le

ID : 014-211400098-20241206-2024\_079-DE

2ème location avec jour supplémentaire (ex.WE)	165,00	165,00 €
3ème location /manifestation (1 jour)	210,00 €	210,00 €
3ème location avec jour supplémentaire (ex.WE)	265,00 €	265,00 €

	2024	2025
Objet		
Concession 15 ans colombarium ou caverne	600,00 €	600,00 €
Concession 30 ans colombarium ou caverne	820,00 €	820,00 €
Renouvellement concession 15 ans colombarium ou caverne	300,00 €	300,00 €
Renouvellement concession 15 ans colombarium ou caverne	410,00 €	410,00 €
Concession et caveau 2 places 15 ans	1800,00€	1 800,00 €
Concession et caveau 2 places 30 ans	2400,00€	2 400,00 €
Renouvellement concession 2 places 15 ans	500,00 €	500,00 €
Renouvellement concession 2 places 30 ans	700,00 €	700,00 €
Concession et caveau 1 place 15 ans	1 180,00 €	1 180,00 €
Concession et caveau 1 place 30 ans	1 770,00 €	1 770,00 €
Renouvellement concession 1 place 15 ans	500,00 €	500,00 €
Renouvellement concession 1 place 30 ans	700,00 €	700,00 €
Dépose jardin du souvenir- plaque comprise	100,00 €	100,00 €

Vu l'article L.2121-19 du Code général des collectivités territoriales disposant que « le conseil municipal par ses délibérations règle les affaires de la commune »,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 05 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, les membres du conseil municipal :

- Approuvent les nouveaux tarifs applicables ci-dessus énoncés
- Décident que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

**Le Maire,**  
**Xavier MADELAINE**

